

L'an Deux Mille Vingt-deux, le 22 mars
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie REY
Le Conseil Syndical, convoqué le 15/03/2022
s'est réuni en Mairie de SAINT CHAFFREY

Etait présents :

Pour SAINT CHAFFREY :
Madame Corinne CHANFRAY, Vice-Présidente, votante
Monsieur Nicolas GALLIANO, titulaire, votant
Madame Martine ALYRE, suppléante, votante
Monsieur Philippe MAURIN, suppléant, votant

Pour LA SALLE LES ALPES :
Monsieur Emeric SALLE, Vite-Président, votant
Monsieur Jean-Michel DELABANO, titulaire, votant
Monsieur Gilles PERLI, suppléant, votant

Pour LE MONETIER LES BAINS :
Monsieur Jean-Marie REY, Président
Monsieur Jean-Michel BRUNET, titulaire votant
Madame Gabrielle GUIBERT, suppléante, votante

Monsieur Jean-Michel BRUNET est Secrétaire de séance

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC 2021

Le Conseil Syndical,
- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor accompagnés des états de développement des comptes des tiers, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ces écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Declare à l'unanimité, que le compte de gestion du budget dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délivré, les jour, mois et an susdits

Jean-Marie REY
Président du SIM

